



SOUTIEN AUPRÈS DES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS

La CGT et *L'Avenir social* lancent un appel urgent à la solidarité pour des travailleurs sans-papiers, victimes de traite d'êtres humains.

L'affaire a été mise en lumière suite à un contrôle de gendarmerie, de la Msa (Mutualité Sociale Agricole), appuyé par une visite de l'Inspection du travail dans les vignobles champenois.

Elle a révélé les conditions de vie et de travail dégradantes de 57 travailleurs originaires de l'Afrique de l'Ouest.

Les ouvriers étaient logés dans une grange, de la terre en guise de sol. Certains dormaient sur des lits de fortune tandis que d'autres étaient à même la terre. Leur repas était composé de riz périmé et de sandwiches avariés.

Alertés, l'Union départementale CGT de la Marne, la FNAF CGT et l'intersyndicat CGT du champagne, en lien avec la confédération ont pris en charge ces travailleurs. Un suivi spécifique a été mis en place pour les accompagner dans leurs démarches de rétablissement de leurs droits, au pénal et au civil.

Ces travailleurs, adhérents à la CGT, ne disposent d'aucun moyen de subsistance.

L'Avenir social et la Confédération Générale du Travail appellent à la solidarité de nos organisations et de leurs adhérents pour soutenir nos camarades travailleurs sans-papiers.

Nous comptons sur une réaction rapide et massive à cet appel à la solidarité. Adressez vos dons :

**À l'ordre de *L'AVENIR SOCIAL*
« AIDE ALIMENTAIRE – TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS »**

Soit par virement IBAN : FR76 4255 9100 0008 0035 9721 126

ATTENTION, veiller à mentionner – « AIDE ALIMENTAIRE – TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS »

Par chèque à : *L'AVENIR SOCIAL* 263, rue de Paris – case 419 – 93514 MONTREUIL cedex
(À l'ordre de *L'Avenir social* « AIDE ALIMENTAIRE – TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS »)

*Un reçu sera envoyé à chaque donateur·trice individuel·le
(66 % du montant des dons sont déductibles des impôts)*